

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE du conseil municipal
de la commune de VALENCIN
Séance du 19 Juillet 2021**

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf du mois de juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Valencin, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de Valencin, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Bernard JULLIEN, Maire

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	12/07/2021
Présents :	17	Date d'affichage :	12/07/2021
Votants :	22	Date de publication :	23/07/2021

Présents : M Bernard JULLIEN – M Pierre SERTIER – M Jean-Louis CIANFARANI – Mme Marie DALMAS – M Christophe SOULIER – Mme Audrey JULLIEN – M Michel LAURENT M Gilles DENIS – M Ludovic HIRTH – Mme Christelle COURTHIAL – Mme Nathalie ZAMBARDI – M Daniel MOTA – Mme Virginie CHRISTOPHE – Mme Fanny LAMOUCHE – M Christian TERSIGNI - M Christophe BADUFLE – Mme Véronique BOUCHARD -

Absents : Mme Geneviève BEGOUEN-DEMEAUX donne procuration à Mme Marie DALMAS M Guy DURAND – M Cédric WEBER donne procuration à M Christophe SOULIER – Mme Vanessa DEVAUX donne procuration à Mme Virginie CHRISTOPHE – Mme Isabelle DARTOIS donne procuration à M Michel LAURENT – M Robert PARISET donne procuration à M Christian TERSIGNI

M Jean-Louis CIANFARANI a été élu secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Séance ouverte à 19h30

M le Maire rend compte des décisions suivantes :

Décision 2021-008 en date du 28 mai 2021 par laquelle il a été décidé de déposer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour le projet de création d'un parking de 34 places en centre village.

Décision n°2021-009 en date du 21 Juin 2021 par laquelle il a été décidé de retenir l'offre de l'entreprise MOULIN TP pour un montant de 171 903.71€ HT pour la création d'un parking de 34 places en centre village.

Décision n°2021-010 en date du 22 Juin 2021 par laquelle il a été décidé de déposer une demande de subvention auprès du département de l'Isère pour la création d'un arrêt de bus Rue des Ecoles.

Décision n°2021-011 en date du 7 Juillet 2021 par laquelle il a été décidé de céder à l'entreprise ACL la benne ampliroll qui s'adaptait sur le camion Nissan volé en mars 2021 pour un montant de 1 000€.

N° 01	<u>Délibération n° 2021-044</u>	Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 31 mai 2021
-------	--	---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

 **APPROUVE**, le compte rendu de la séance du conseil municipal du 31 mai 2021

N° 02	<u>Délibération n° 2021-045</u>	EHPAD des Pervenches Attribution d'une subvention
-------	--	--

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

 **APPROUVE**, le versement d'une subvention d'un montant de 300€ pour le club des Pervenches.

 **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2021 de la Commune.

N° 03	<u>Délibération n° 2021-046</u>	Budget principal Décision modificative n°2
--------------	--	---

*Pour permettre le versement de la subvention au club des pervenches qui œuvre auprès des résidents de l'EPHAD de St Georges d'Espéranche,

*Pour prendre en compte le surcoût des travaux de création d'une dalle béton à l'arrière du Foyer Montagnon

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

✚ **APPROUVE** les ajustements apportés au budget principal de la Commune par décision modificative n°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	300.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
 INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	1 600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	1 600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2128 : Autres agencements et aménagements de terrains	0.00 €	1 600.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	1 600.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	1 600.00 €	1 600.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

N° 04	<u>Délibération n° 2021-044</u>	Contrat apprentissage
--------------	--	------------------------------

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

✚ **APPROUVE** le recours à l'apprentissage dans les conditions définies ci-dessus dès la rentrée scolaire 2021/2022 à compter du 15/09/2021 :

Service	Diplôme préparé	Durée de la formation
Entretien voirie-espaces verts-propreté de la Commune	Cap Propreté de l'Environnement Urbain Collecte et Recyclage (P.E.UC.R.)	3 ans car RQTH

✚ **AUTORISE** M le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention avec la MFR Les Ebeaux.

✚ **DECIDE** de verser à l'apprenti le montant forfaitaire non soumis à cotisation d'un montant de 1525€

✚ **DIT** que les crédits nécessaires au financement de ce contrat sont inscrits au budget de la Commune

N° 05	<u>Délibération n° 2021-048</u>	Autorisation donnée au Maire pour le recrutement d'agents contractuels
--------------	--	---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

✚ **AUTORISE** le Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à :

*un accroissement saisonnier d'activité,

*un accroissement temporaire d'activité,

*un remplacement rapide de fonctionnaires ou d'agents contractuels momentanément indisponibles,

*une vacance d'emploi si le recrutement d'un agent titulaire s'avère infructueux.

- +** **CHARGE** Monsieur le Maire de constater les besoins concernés, ainsi que de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats à retenir selon la nature de leurs fonctions et leur profil, dans la limite des crédits inscrits au budget de la Commune.

N° 06	<u>Délibération n° 2021-049</u>	Tableau des emplois – Suppression de postes
--------------	--	--

Considérant la délibération n°2021-035 du 26 Avril 2021 modifiant le tableau des emplois en date du 01/05/2021
 Considérant la nécessité de supprimer certains postes ouverts au tableau des emplois mais non occupés suite aux mouvements intervenus dans la collectivité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- +** **ADOpte** les modifications suivantes du tableau des emplois :

- suppression d'un emploi de rédacteur principal de 2^e classe à temps complet à compter du 01/08/2021.
- suppression d'un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 01/08/2021.
- suppression d'un emploi d'Adjoint Administratif principal de 2^e classe à temps complet à compter du 01/08/2021.
- suppression d'un emploi d'Attaché Territorial à temps complet à compter du 01/08/2021.
- suppression d'un emploi d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet à compter du 01/08/2021.
- suppression d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial principal de 2^e classe à temps complet à compter du 01/08/2021.
- suppression de deux emplois d'Adjoint Technique Territorial principal de 2^e classe à temps non complet à raison de 31,07/35^e à compter du 01/08/2021.
- suppression d'un emploi d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet à raison de 25.30/35 à compter du 01/08/2021.
- suppression d'un emploi d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet à raison de 22/35 à compter du 01/08/2021.
- suppression d'un emploi d'Agent Spécialisé principal de 1^{ère} classe des Ecoles Maternelles à temps complet à compter du 01/08/2021

N° 07	<u>Délibération n° 2021-050</u>	Vidéoprotection Convention d'utilisation temporaire de supports, armoires et fourreaux d'éclairage public
--------------	--	--

Michel LAURENT explique que pour permettre la mise place du dispositif de vidéoprotection sur le territoire de la Commune, il est nécessaire d'utiliser le réseau d'éclairage public.

CONSIDERANT le transfert de l'éclairage public au TE38 à compter du 1^{er} juillet 2018 par délibération du Conseil Municipal de la Commune de Valencin en date du 13 Novembre 2017

CONSIDERANT que le TE38 est garant des biens qui lui sont mis à disposition

CONSIDERANT que dans ces conditions il revient au TE38 de donner l'autorisation d'utiliser ces biens

CONSIDERANT que l'installation de matériel de vidéoprotection est compatible avec le réseau d'éclairage public

CONSIDERANT qu'il convient de signer une convention pour acter cet accord d'utilisation temporaire des supports, armoires et fourreaux d'éclairage public pour l'installation de matériel de vidéoprotection

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- +** **AUTORISE** M le Maire à signer la convention d'utilisation temporaire des supports, armoires et fourreaux d'éclairage public pour l'installation de matériel de vidéoprotection

N° 08	<u>Délibération n° 2021-051</u>	TE38 Eborn – Nouvelle convention d'occupation du domaine public
--------------	--	--

Monsieur le Maire explique que lors de l'aménagement de la Place Anne Montagnon, une borne de recharge électrique a été installée par le TE38

Une convention d'occupation du domaine publique avait été signée avec l'exploitant.

En 2020, le TE38 a attribué une délégation de service public à la société Easy Charge dont la filiale SPBR1 est en charge de l'exploitation du développement du réseau de borne de recharges publiques, eborn, dont la commune est équipée.

Dans ce contexte de changement d'exploitant, les précédentes conventions d'occupation du domaine public des bornes existantes sont devenues caduques et doivent être remplacées par un nouveau document.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE** M le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec la société SPBR1 pour l'exploitation de la borne de recharge électrique installée sur la place Anne Montagnon.

N° 09	<u>Délibération n° 2021-052</u>	CCCND – Fourniture et pose d'un moniteur d'affichage dynamique – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage
-------	---------------------------------	--

Monsieur le Maire rappelle le projet d'installation d'un panneau d'informations sur la Place Anne Montagnon par la Communauté de Communes.

Ce panneau lumineux permettra à la Communauté de Communes mais également à la Commune de diffuser les informations à destination des Valencinois.

La Communauté de Communes a pris en charge le coût d'acquisition et d'installation du matériel.

Afin de permettre la mise en place de ce matériel à l'automne prochain, il convient que la Commune délègue par convention à la Communauté de Communes la maîtrise d'ouvrage des travaux d'installation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE** M le Maire à signer la convention par laquelle la Commune délègue à la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné la maîtrise d'ouvrage de travaux d'installation d'un moniteur d'affichage dynamique sur la Place Anne Montagnon.

Séance levée à 20h19

Le Maire
Bernard JULLIEN